

### Défi 6 Action 6.1– Rendre la voirie accessible

#### 1 DESCRIPTION DU PROJET

La ville de Puteaux mène une politique volontariste en matière d'accessibilité pour permettre aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite de «vivre leur ville», de se déplacer dans leur vie quotidienne, de contribuer à la vie citoyenne et culturelle et d'accéder aux loisirs.

Pour ce faire, un diagnostic complet de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports a été réalisé fin 2012/début 2013. par la commission communale d'accessibilité. L'adoption du Schéma Directeur d'Accessibilité en 2013 puis d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) en 2014 ont permis de déterminer un plan d'actions hiérarchisé en 4 phases, ainsi qu'un programme chiffré de travaux.

La ville de Puteaux compte environ 31 km de voirie, soit 62 km de trottoirs et 308 passages piétons. Le diagnostic ayant pu mettre en lumière l'importance des travaux à effectuer, le choix a été fait de traiter prioritairement les non-conformités créant une rupture de la chaîne de déplacement.

Depuis 2014, la ville améliore progressivement l'accessibilité de sa voirie. Les aménagements réalisés portent sur :

- la prise en compte systématique de l'accessibilité des PMR lors des travaux de rénovation de voirie,
- la mise aux normes de tous les arrêts de bus, en collaboration avec les services de la RATP,
- la mise aux normes PMR des passages piétons avec l'installation de bandes podotactiles réfléchissantes et de peinture blanche sur les têtes des potelets de part et d'autre des passages piétons, l'abaissement des bordures des trottoirs et un devers < à 2%. Les 308 passages piétons de la ville sont à présent mis aux normes d'accessibilité des PMR,
- l'installation de feux tricolores sonores aux carrefours de la ville pour les personnes malvoyantes (50 carrefours équipés), télécommandés par un bip audio indiquant le nom des rues et la couleur du signal piéton,



©Ville de Puteaux

- la mise en accessibilité générale de la voirie : bandes podotactiles sur la chaussée pour indiquer l'accès vers l'entrée PMR des bâtiments municipaux, trottoirs agrandis à 1,40 m minimum libre de tout obstacle, déplacement ou suppression du mobilier urbain sur les trottoirs...
- l'installation de rampes d'accès pour entrer dans les bâtiments municipaux (Palais de la Médiathèque, cinéma Le Central, Centre médical Françoise Dolto, Palais des Sports...),
- une réflexion générale sur le stationnement dans la ville en repensant les emplacements de stationnement et en créant 136 places PMR.

En parallèle, la ville encourage les commerçants à mettre leurs magasins aux normes PMR, notamment par le biais du dispositif FISAC qui permet aux commerçants d'obtenir des subventions pour les travaux de la mise en accessibilité : 40% du montant des travaux est pris en charge par la ville, 40% par l'état, et les 20% restants sont à la charge du demandeur.

## 2

### LES ACTEURS DU PROJET

La Commission communale d'accessibilité coordonne cette politique. Créée en 2005, elle est présidée par le Maire et se compose de représentants de la commune, d'associations et d'organismes de personnes handicapées (handicap physique, sensoriel et cognitif), de personnes âgées et de représentants des acteurs économiques et d'usagers de la ville,

Les aménagements mis en œuvre ont impliqué la collaboration concertée et partenariale de différents acteurs : les élus, les services techniques municipaux, le C.C.A.S., la CCI 92 (aides aux commerçants), la RATP, JC DECAUX, les associations telles l'ADEP, l'APF, l'ADEPH92 et Jaccede, ainsi que les riverains conviés en réunion.

Le coût de cette mise en accessibilité est important :

- mise aux normes de tous les arrêts de bus de la ville : 245 000 euros HT
- installation de dispositifs sonores aux feux : 215 000 euros HT
- réfection et mise en accessibilité de la voirie : 1,5 à 2,5 millions d'euros HT par an entre 2009 et 2015.

## 3

### VIE ET SUITES DU PROJET

Avec cette politique, l'objectif de la ville de Puteaux est d'assurer pour tous une qualité d'usage équivalente à celle des personnes valides. La tâche s'est avérée importante au vu de la vétusté de certaines infrastructures et des budgets conséquents ont dû être débloqués pour assurer les travaux de modernisation et de mise aux normes. Ce plan de mise en accessibilité se prolongera jusqu'en 2017.

L'accessibilité des bâtiments et des diverses infrastructures publiques et privées de Puteaux est évaluée et consultable sur le site Jaccede.com, dont les critères sont établis par la communauté des Jaccedeurs et le concours de nombreuses associations telles que l'APF, Mobile en Ville, Tutti Mobi.



©Ville de Puteaux

## 4

### CONTACT

Ville de Puteaux, Arlette Essers-Darrigade, responsable Labellisation

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@stif.info](mailto:pduif@stif.info)